REUNION PUBLIQUE DU 21 NOVEMBRE 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h40'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 novembre 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Myriam ABAD-PERICK qui malheureusement sera absente aujourd'hui pour cause de santé.
 - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
 - M. RASSAA.- Je voudrais excuser MM. DELREZ et NAVET
 - M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?
 - M. VANDEBURIE.- Mme SAMEDI est excusée
 - M. LE PRESIDENT.- Monsieur CAPPA?
 - M. CAPPA.- Personne n'est à excuser
 - M. LE PRESIDENT. Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRQUET.- M. DEGEY est excusé

- M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE?
- M. LEJEUNE. Tout le monde est présent Monsieur le Président
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi qu'un sachet nominatif contenant vos fournitures papier.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019).
- M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Éloge funèbre de Madame Marie-Jeanne MICHAUX-SERVAIS, ancienne Conseillère provinciale

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'une ancienne Conseillère provinciale, Madame Marie-Jeanne Michaux - Servais.

Née à Wandre le 8 août 1934, Madame Michaux - Servais est décédée le 13 novembre dernier, à l'âge de 85 ans. Belle-sœur de notre ancienne collègue Josette Michaux et tante de notre Premier Secrétaire Irwin, Madame Michaux - Servais a siégé au sein de notre Assemblée provinciale de 1968 à 1971 en tant que représentante du Parti Socialiste du district de Herstal.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

VI.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant

Document 19-20/031 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant temporaire de la liste PFF-MR pour le District d'Eupen – Arrondissement de Verviers – en remplacement de Monsieur Yves DERWAHL, en congé en raison d'une maladie nécessitant une absence, attestée par un certificat médical d'incapacité jusqu'au 30 avril 2020 inclus.

M. LE PRESIDENT. - Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers. Elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : M. Jean-Denis LEJEUNE, M. Guy DUBOIS, M. Rafik RASSAA, Mme Chantal NEVEN-JACOB, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, M. Julien VANDEBURIE et enfin, Mme Assia MOUKKAS.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée au rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Verviers.

Mme DEFRANG-FIRKET, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Jean-Denis LEJEUNE et à laquelle assistaient M. Guy DUBOIS, M. Rafik RASSAA, Mme Chantal NEVEN-JACOB, M. Julien VANDEBURIE, Mme Assia MOUKKAS et moimême.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

suppléant temporaire de l'Arrondissement de Verviers, district d'Eupen, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Yves DERWAHL, en congé en raison d'une maladie nécessitant une absence, attestée par un certificat médical d'incapacité jusqu'au 30 avril 2020 inclus, conformément à l'article L2212-9 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le remplacement temporaire de Monsieur DERWAHL a été demandé, en date du 21 octobre 2019 par la majorité des membres du groupe MR comme le prévoit l'article L2212-9 §6 du CDLD.

Monsieur Daniel MÜLLER, né le 15 avril 1992 et domicilié An de Bareer, 6/A à 4770 AMEL (Amblève), est premier suppléant en ordre utile de la liste PFF-MR du District d'Eupen, à laquelle appartient Monsieur Yves DERWAHL.

Par courrier daté du 18 novembre 2019, Monsieur MÜLLER notifie au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat temporaire de Conseiller provincial jusqu'au 30 avril 2020 inclus.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Amblève datée du 18 novembre 2019, que Monsieur Daniel MÜLLER réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales prévues à l'article L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion, et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Daniel MÜLLER à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial temporaire jusqu'au 30 avril 2020 inclus.

Soyez le bienvenu parmi nous.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial temporaire Monsieur Daniel MÜLLER, issu du District d'Eupen, en remplacement de Monsieur Yves DERWAHL, en congé en raison d'une maladie nécessitant une absence, attestée par un certificat médical d'incapacité jusqu'au 30 avril 2020 inclus.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

Unanimité! Je vous remercie.

Je vais à présent inviter Monsieur Daniel MÜLLER, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

Je rappelle à Monsieur MÜLLER que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, il doit prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande.

Vous avez la parole Monsieur MÜLLER, je vous invite à vous lever.

M. Daniel MULLER (de son banc).- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsan der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial temporaire.

Je vous souhaite, cher collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Monsieur MÜLLER sera membre de la deuxième Commission, et que Madame Victoria VANDEBERG remplace Monsieur DERWAHL en première Commission.

Je vous invite à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui va être déposée sur vos bancs d'ici quelques instants.

Avant d'entamer la suite de nos travaux, je rappelle qu'en vertu de l'article 96 du Règlement d'Ordre Intérieur, l'enregistrement des séances est interdit.

VII. Questions d'actualité

Document 19-20/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au dossier Enodia/Nethys.

Document 19-20/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au dossier Enodia/Nethys.

Document 19-20/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien de la Province de Liège à la création de la nouvelle banque coopérative en Belgique NewB.

Document 19-20/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux goodies distribués en Province de Liège.

M. LE PRESIDENT. – Point 4 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points. Pour la première question référencée 19-20/A06, je donne la parole à Madame Caroline LEBEAU. Vous avez la parole.

Mme Caroline LEBEAU, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire un rétroacte dans le dossier qu'est Enodia/Nethys. Mais de rebondissements en rebondissements, nous apprenons que Monsieur Stéphane MOREAU est passé du statut visé sans indemnité au statut de viré avec le "jackpot".

Dans la foulée, le gouvernement wallon, suite à cette étincelle qui fait déborder le vase, a décidé de se constituer partie civile dans ce dossier et invite le conseil d'administration d'Enodia ainsi que la Province de Liège et les communes associées à s'associer à sa démarche.

Pourriez-vous nous dire si le Collège provincial a déjà pris sa décision quant au fait de se constituer partie civile et nous dire pourquoi ?

Et si le Collège n'a pas encore pris sa décision, pourriez-vous nous dire pourquoi et quand comptez-vous pouvoir nous donner votre réponse ?

Merci.

- M. LE PRESIDENT. Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la deuxième question référencée 19-20/A07, je donne la parole à Monsieur Rafik RASSAA.
- M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.
- Le 14 novembre dernier, nous apprenions dans la presse que quatre managers de Nethys avaient reçu collectivement 18,6 millions d'euros d'indemnités et de bonus malgré la décision de la Région Wallonne de baisser les salaires des administrateurs publics suite au scandale Publifin.

Étant donné les difficultés financières que connaissent nombre de Communes, de ménages et d'habitants de la province de Liège, ces rémunérations ne sont tout simplement pas acceptables. L'argent public doit servir au développement de services publics de qualité pour tous.

La Province de Liège est premier actionnaire d'Enodia/Nethys. Comme exprimé au Conseil provincial extraordinaire précédent, nous pensons que la Province ne peut rester inactive face à ce comportement de l'ancienne direction de Nethys qui a conduit cette société publique comme une multinationale.

De nombreuses autorités communales de la province se sont exprimées dans la presse pour défendre une constitution de partie civile dans ce dossier d'indemnités scandaleusement élevées et de vol d'argent public. Certaines attendent notamment un signal des principaux actionnaires que sont la Province d'abord, et la Ville de Liège ensuite.

Le Conseil d'administration d'Enodia est en attente d'une énième expertise juridique avant de se prononcer. Quelle attitude compte adopter la Province de Liège dans ce dossier ? Le Gouvernement Wallon n'a pas attendu d'expertise juridique, quant à lui, pour se constituer partie civile dans le dossier Enodia/Nethys et a invité le conseil d'administration d'Enodia ainsi que la Province de Liège et les Communes associées à s'associer à sa démarche.

Ma question est qu'attendez-vous cher Collège ? D'avance merci pour vos réponses.

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial Président, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à ces deux questions.
- M. Luc GILLARD, Député provincial Président (à la tribune). Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Comme vous l'aurez constaté, depuis ma dernière intervention à cette tribune sur le dossier Enodia le 21 octobre dernier, les eaux troubles ont malheureusement encore coulé sous les ponts.

C'est par voie de presse, souvent mieux informée que les administrateurs d'Enodia euxmêmes, c'est donc par cette voie de presse que j'ai appris le 13 novembre dernier l'information concernant les indemnités versées au management sortant.

Le Conseil d'administration d'Enodia prévu le lendemain a largement abordé cette thématique, vous vous en doutez, relayée dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, communiqué qui va vous être distribué instamment, pour ceux qui ne l'aurait pas consulté, qui ne l'aurait pas lu ni vu le contenu. Ils auront l'occasion d'en prendre connaissance à l'instant.

En parallèle, la Province de Liège a consulté le bureau d'avocats désigné pour l'assister.

Voici précisément la position de la Province de Liège à propos d'une éventuelle constitution de partie civile en son nom en mains du Juge d'instruction saisi des faits liés à l'action publique en cours à propos de la gestion de Nethys.

Je vais faire un tout petit insert par rapport au texte que j'ai ici mais je voudrais rappeler que la Région, si elle a l'intention de se constituer partie civile, ne l'a point encore fait. Et donc, comme je l'ai déjà dit et je l'ai répété souvent au sein du Conseil d'administration d Enodia, quel

est l'objectif que l'on vise tous ici dans cette affaire ? A la fois de prendre un certain nombre de décisions, elles ont été prises, le management n'est plus là, le Conseil d'administration a été remplacé, et à chaque fois, la manière de procéder a été de se conformer à la législation. Ce conformer à la législation c'est la meilleure garantie d'aboutir à l'objectif que l'on se fixe. Les effets de manches, les effets d'annonces, les propos tenus devant les caméras, elles servent juste pour la galerie, mais elles ne sont pas utiles pour aboutir.

Ce qui est utile pour aboutir, c'est de faire en sorte de ne créer aucun acte qui pourra nous être reproché demain et qui serait contraire à l'objectif que l'on se fixe.

Là-dessus, je vais reprendre mon propos qui est celui qui est dans le texte que j'ai devant moi.

Voici donc précisément la position de la Province de Liège à propos d'une éventuelle constitution de partie civile en son nom aux mains du juge d'instruction saisi des faits liés à l'action publique en cours à propos de la gestion de société Nethys, je venais de le dire.

Je vous rappelle tout d'abord que dès le 5 septembre 2019, le Collège provincial a décidé notamment de solliciter un avis extérieur à la société Enodia quant à la valorisation des actifs qui pourraient être vendus et au respect des règles en vigueur ou, à tout le moins, d'exiger que le Conseil d'administration d'Enodia soit accompagné d'experts en la matière ; d'inviter également Enodia à obtenir de Nethys les précisions utiles et nécessaires à propos d'une éventuelle vente de ses actifs et notamment quant aux délais endéans lesquels l'avis conforme d'Enodia devait être sollicité à ce propos.

Ce qui n'est pas repris ici dans ce texte, c'est la suppression de l'organe qui était Finanpart, organe intermédiaire entre Enodia et Nethys qui avait la fâcheuse tendance à ralentir le processus d'interaction entre les structures, entre la faitière, la maison-mère principale et sa cascade de filiales, entre autre Nethys qui n'est jamais que le réceptacle de tous les actifs que l'on connait tous, principalement VOO, ELICIO et autre WIN. Ce sont les sujets dont on parle le plus souvent.

Et donc, ça, cet acte a été posé, l'assemblée générale aura lieu dans peu de temps et l'absorption au sein d'Enodia sera réalisée. Les administrateurs qui sont ici présents au sein du Conseil peuvent en attester.

Le 19 septembre, le Collège provincial a décidé de confier à un expert indépendant la charge de réaliser une mission d'audit et/ou de due diligence dont l'objet était de permettre à la Province de Liège de s'assurer que l'information reçue ou à recevoir sur les opérations de cession et de réorganisation d'activités envisagées à propos d'Enodia et Nethys était correcte et qu'elle constituait une base valable pour d'une part, déterminer la valeur réelle des activités à céder, ceci se sont des rappels hein, et c'est parfois bon d'être un petit peu récurrent parce que aussi non la mémoire s'échappe et alors, on ne sait plus très bien où on en est, et le cas échant, l'adéquation du prix de la cession envisagé ; d'autre part, obtenir les garanties nécessaires quant à la licéité des opérations envisagées et notamment quant à une absence de conflit d'intérêt

dans le chef des organes des entités concernées ou des titulaires de fonctions dirigeantes au sein de ces entités.

Enfin, permettre à la Province de Liège de prendre toutes décisions utiles à ce propos, dans le respect de son obligation générale de vigilance.

Le 23 septembre 2019, dans le cadre d'une séance extraordinaire, le Conseil provincial de Liège a d'ailleurs décidé de soutenir les décisions du Collège provincial précitée.

Le 26 septembre 2019, instamment donc, après cette décision prise par le Conseil provincial, le Collège provincial a, dans le respect des dispositions applicables en matière de marchés publics, désigné la SCRL LOYENS & LOEFF, cabinet d'avocats d'Etterbeek, aux fins précitées de nous accompagner.

Parallèlement à cela, le Conseil d'administration d'Enodia, soutenu en cela par son associé provincial, a, de son côté, sollicité la production d'un rapport circonstancié et indépendant détaillant les tenants et aboutissants de l'ensemble des opérations menées par Nethys dans le cadre de la réorganisation envisagée de ses activités notamment sous l'angle du respect, des principes de bonne gouvernance et en particulier, la problématique des rémunérations et autres indemnités perçues par le management.

Ce rapport est attendu pour la fin de ce mois de novembre 2019.

En fonction du contenu de ce rapport et de l'analyse qui en sera faite, notamment par le C.A. d'Enodia mais également par les conseils désignés par la Province de Liège, qui, pour votre bonne gouverne, sont en contact et travaillent de concert, la Province agira avec fermeté et détermination en posant alors tout acte et en développant toutes actions ou procédures utiles et nécessaires à assurer la sauvegarde de ses intérêts mais également bien sûr des intérêts des Communes associées au sein de l'intercommunale.

Pour conclure, je vous informe que cette position a été actée par le Collège provincial de ce matin et qu'elle sera envoyée à toutes les Communes associées.

Je vous remercie

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Député provincial Président. Pour la question suivante, reprise sous le document référencé 19-20/A08, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY.
- M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Avez-vous déjà entendu parler de NewB? NewB est une coopérative belge qui travaille à la création d'une banque éthique et durable.

Petit rétroacte rapide parce que c'est une saga moins connue que la précédente. En 2011, une crise frappe de plein fouet la finance belge et le paysage bancaire international est chamboulé. Dexia devient Belfius, Fortis devient BNP Paribas Fortis... Si l'activité bancaire n'est pas mal en soi, un mécanisme est pointé du doigt : l'intégration, des métiers bancaires, ou pour le dire plus simplement, le mélange des activités bancaires classiques, dépôts et crédits, à d'autres activités relevant de l'économie spéculative et casino, subprimes et produits dérivés.

Alors que de nombreuses voix s'élèvent afin d'assainir le système bancaire et de séparer ces deux métiers bancaires, peu de choses bougent. Il est temps de créer autre chose et des citoyens décident de prendre leurs responsabilités.

La coopérative NewB voit le jour le 6 mai 2011. La promesse de NewB est simple : être une banque par les citoyens, au service des citoyens. Une banque qui fait son métier de banque : du dépôt, du crédit, des assurances et pas du casino ou de la roulette russe, serait-on tenté de dire.

Une banque détenue et au service de ses clients-coopérateurs. Une banque dont les valeurs sont simplicité, durabilité, transparence, innovation, participation, honnêteté, l'inclusion, sobriété, diversité, proximité et professionnalisme. Pas le lucre.

Durant l'année 2013, en quatre mois à peine, 43.000 coopérateurs particuliers rejoignent le mouvement. Plus de 100 associations. On parle de NewB aux quatre coins de la Belgique, c'était en 2013.

Depuis lors, NewB travaille d'arrache-pied à l'obtention de sa licence bancaire. Un processus exigeant. Pour obtenir l'agrément bancaire et pouvoir lancer ses activités de banque, NewB doit, entre autres choses, récolter 30.000.000 € de capital. Il s'agit d'un seuil de capital minimal requis. C'est pour atteindre cet objectif que NewB procède à une offre publique de parts A et B. Si le seuil de capital minimal de 30 millions € est atteint et si NewB obtient l'agrément en tant qu'établissement de crédit, NewB pourra lancer, enfin, son activité bancaire. L'offre publique a débuté le vendredi 25 octobre et se clôturera au plus tard le mercredi 27 novembre 2019 à minuit. D'ici quelques jours à peine.

La Province de Liège a un rôle à jouer en devenant coopérateur de cette nouvelle banque. Voici trois arguments pour tenter de vous en convaincre.

Premièrement, Province de Liège a un blason à redorer. Alors que les affaires autour d'Enodia ex-Publifin donnent l'impression à la population que l'argent coule à flot au profit de quelques-uns, la Province de Liège a ici l'occasion de montrer qu'elle est avant tout au service des citoyens. Des milliers de citoyens scrutent quotidiennement le compteur de levée de fonds. Comment expliquer à nos concitoyens que nous investissons via nos filiales dans la presse française et pas dans une banque coopérative belge ?

Deuxièmement, la Province de Liège est un pouvoir public. L'investissement d'un pouvoir public serait de nature à donner confiance aux potentiels investisseurs. Tout comme elle permettrait également de montrer l'intérêt des citoyens de la Province de Liège à ses services.

Troisièmement, devenir coopérateur de NewB, c'est l'assurance de voir naître une banque coopérative en Belgique. Si non, le montant de l'investissement est intégralement remboursé. C'est donc un risque calculé.

Ma question, chers collègues, est pour le moins assez simple : la Province de Liège, elle-même ou via une structure para-provinciale, peut-elle soutenir concrètement une telle initiative en devenant coopérateur en tant que personne morale ? Le Collège provincial peut-il aller au-delà d'une éventuelle déclaration symbolique de soutien et investir financièrement la coopérative ?

Pour vous donner une idée d'ordre de grandeur, la Fondation pour les générations futures a investi pour 400.000 € de parts, la région bruxelloise 1.000.000 €. La Belgique a besoin d'une nouvelle banque comme NewB et la Province de Liège aussi!

Merci à tous.

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.
- M. Robert MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,

C'est avec plaisir donc que je réponds à la question posée par M. MAGNERY.

En guise de préambule, il convient tout d'abord de souligner le caractère louable de l'initiative exprimée au travers du projet NewB.

Le projet coopératif indiqué, à l'initiative de citoyens et pour les citoyens, visant à la création d'une institution bancaire se voulant transparente, éthique, durable et contribuant à la transition énergétique, mérite d'être souligné.

Si ce projet, dans son initiative, répond assurément à une attente citoyenne dans le paysage institutionnel bancaire actuel, et suscite à ce titre un élan citoyen non contestable, il se heurte toutefois à certains obstacles sur le plan juridique quant à une éventuelle participation provinciale audit projet.

En premier lieu, la réflexion autour d'une participation provinciale active et financière au projet NewB doit être analysée au regard du prescrit du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Ainsi, l'article L2223-12 dudit Code limite ainsi fortement la possibilité pour les provinces wallonnes de prendre des participations au sein d'entités tierces. Selon cette disposition légale, les seules entités au sein desquelles les provinces wallonnes sont habilitées à prendre, le cas échéant, des participations sont, d'une part, les intercommunales, et, d'autres part, les ASBL et autres « associations », par association, au sens du Code des sociétés et des associations, il y a lieu d'entendre des groupements de personnes poursuivant un but désintéressé.

Sur la base du droit en vigueur actuellement, le législateur wallon exclut donc, de manière implicite mais néanmoins certaine, la participation d'une Province au capital d'une société, fut-elle constituée sous la forme d'une société coopérative à l'instar du projet NewB.

En second lieu, la réflexion autour d'une participation provinciale active et financière au projet NewB ne peut être dissociée de la notion d'intérêt provincial, notion constituant à proprement parler le « fil rouge » de toute réflexion lorsqu'il s'agit d'appréhender un soutien provincial éventuel à une activité nouvelle, quelle qu'en soit la forme.

A cet égard, la seule question à se poser est en réalité la suivante : l'activité envisagée par cette nouvelle entité bancaire en gestation a-t-elle pour vocation d'être réalisée au bénéfice majoritaire des citoyens de la province de Liège ou, au contraire, s'adresse-t-elle à un panel plus large de citoyens ?

Si la réponse à cette question réside dans la seconde option, ce qui correspond d'ailleurs à la volonté et à la réalité exprimées par les initiateurs du projet NewB, le principe d'une prise de participation provinciale financière dans le capital de cette nouvelle banque ne trouve dès lors aucune justification.

En effet, la création d'une nouvelle banque, fut-ce sous forme de société coopérative, relève bien de l'intérêt général, et non de la notion d'intérêt provincial.

Au vu de ce qui précède, le Collège provincial ne peut donc suivre la proposition formulée au travers de la question qui lui est soumise, à savoir d'engager la Province de Liège dans une participation financière au capital de la société coopérative NewB en en devenant coopérateur.

De manière plus générale enfin, la Province de Liège et les Provinces wallonnes se situent à l'aube d'une réflexion importante quant à la définition de leurs missions pour l'avenir. En atteste la récente Déclaration de politique régionale du nouveau Gouvernement wallon, prévoyant à l'horizon 2024 la reprise par les Provinces des dotations communales aux Zones de secours. Cette reprise, annoncée de manière graduelle, aura assurément un impact très important pour les finances provinciales et induira un ajustement de nos métiers en vue de l'intégration de cette mission de sécurité civile. Dans ce contexte, et vu les obstacles juridiques exposés ne permettant pas de prise de participation au sein du projet NewB, une telle participation ne semble pas cadrer avec la vision et les missions dévolues aux Provinces de demain.

Au-delà de cette non-participation, rien ne nous empêche de mener une réflexion quant à l'intégration de cette future banque coopérative dans les démarches de marchés publics que nous entreprenons régulièrement vis-à-vis du monde bancaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial. Pour la quatrième question, reprise sous le document référencé 19-20/A09, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Président, chers Collègues.

Chaque mois ou presque nous amène sa petite good news climat à la Province : les poubelles à tri en juillet qui seront bientôt installées partout, les gobelets réutilisables qui sont enfin arrivés et qui ont fait réagir positivement un grand nombre de personnes sur Facebook et cette semaine, les gourdes et les fontaines à eau.

Et en ce lendemain de l'événement de clôture de l'opération "Communes Zéro Déchet" j'aimerais vous proposer d'aller encore un peu plus loin en rationalisant les goodies de la Province.

Un exemple des plus représentatifs : le milieu sportif avec une société proche de la Province de Liège : le tour de France. Sur la caravane, on estime à 18 millions le nombre de goodies distribués chaque année. Pendant trois semaines, la grande boucle devient donc un continent de plastique à elle toute seule et ce, malgré les efforts de l'organisation pour réduire au maximum l'impact sur l'environnement. Pourtant, les paysages vantés par les commentateurs, le beau pays qui fait la fierté des réalisateurs de France Télévisions, ce clocher au milieu des champs et soudain, un sachet de Haribo s'envolant vers l'horizon, tout cela est très poétique.

Le sport est bon pour la santé, mais pas pour la planète. Il est donc temps d'agir mais, en même temps, attraper des bâtonnets de Cochonou sous les roues d'un camion, c'est une certitude, cela maintient en forme.

On considère le plus souvent que ces objets sont des incontournables de tout événement digne de ce nom. Mais combien d'entre eux terminent le soir même à la poubelle, au mieux au fond d'un tiroir ?

Lancer des objets en plastique ou textile par les fenêtres d'une voiture lors d'une course cycliste, est devenu, je pense, « has been » et inacceptable.

Entreprises, institutions ou associations, toutes organisent des événements, petits ou grands. Peu importe l'ampleur, leur impact environnemental est une réalité. Mais y intégrer une démarche responsable n'est pas si compliqué et amorce une dynamique vertueuse. Il suffit d'avoir les bons réflexes.

Donc, se tourner vers des objets publicitaires certifiés écoresponsables et de qualité, miser sur un design « écolo » prononcé et profiter des larges possibilités offertes par les gammes de la tendance pour faire preuve d'imagination. De quoi toucher sa cible avec le plus de précision et de pertinence possible !

Un service de la Province ne pourrait-il donc pas centraliser et s'occuper de la création d'un catalogue unique de goodies éco-responsables avec uniquement des produits raisonnés, éthiques, bio, locaux, en matériau naturel dans la mesure du possible avec une finalité zéro

déchet. Cela existe déjà dans certaines entreprises privées. Dans le mienne, par exemple, c'est le service Communication qui s'en charge et qui répond aux nécessitées et aux demandes des autres services.

De la même façon, les différents services pourraient ainsi venir piocher dans ce catalogue pour l'organisation des évènements de la Province.

Ne serait-il également pas possible d'ajouter aux conventions que la Province passe avec les différents ASBL et sociétés et lors de l'octroi d'un subside un article avec l'obligation de n'utiliser que ce type d'objets sur le territoire de la Province ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues.

Madame la Conseillère, Madame GAILLARD, il est bien sûr essentiel pour la Province de Liège d'inscrire ses actions dans une démarche écoresponsable et c'est le Service Communication, fraichement réunifié, qui a pour mission de gérer la communication tant interne qu'externe de notre Institution.

Ces communications sont déclinées sur différents médias et supports en fonction du public à atteindre et du message qu'on entend, bien entendu, faire passer.

Les goodies qui sont proposés durant les manifestations organisées par la Province de Liège font partie de ces communications institutionnelles et sont toujours choisis de manière réfléchie par les services organisateurs. Chaque département cherche à allier esthétisme, utilité, coût et impact écologique, le but in fine étant bien d'affirmer une présence, une visibilité de notre Institution.

Sachez qu'un travail de recensement des goodies mais également de vêtements logotés au logo de la Province forcément, est en cours de réalisation par le Service Communication donc.

Ce recensement ambitionne d'avoir une photographie précise des différents goodies produits par l'ensemble des Départements provinciaux ces dernières années et de pouvoir identifier ce qu'il est pertinent de continuer à produire, en quelles quantités et sous quelles formes, je le rappelle c'est important, le but étant in fine et bien d'affirmer une cohérence de visibilité à notre Institution pour plus de visibilité.

Madame GAILLARD, je partage bien entendu votre opinion et je pense qu'il est essentiel de développer une vision globale de la politique d'utilisation de gadgets par notre institution et, plus largement, notre politique de promotion.

C'est d'ailleurs en ce sens qu'un pôle « promotion » se développe au sein du Service

Communication. Un de ses objectifs est de mieux faire connaître l'image de marque de notre institution mais vous le savez, la présentation de ce service est prévue en deuxième Commission début 2020. Nous aurons alors l'occasion d'échanger sur le sujet en Commission.

Et puis, vous citez, dans votre question, des projets écoresponsables tels que les poubelles de tri ou encore les gobelets réutilisables. Pour garder une cohérence par rapport au déploiement de ces projets, il est primordial que le Service Communication puisse, à l'avenir et encore davantage, incorporer des produits de promotion durables dans ses stocks pour les proposer aux différents départements provinciaux. Sachez qu'un premier pas en ce sens a déjà été posé puisque nous disposons d'un stock de carnets papier sans plastique ainsi que des bics en bambou que nos Services distribuent d'ors et déjà.

Vous le savez, la Province soutient financièrement différentes initiatives, en fonction de leurs finalités et en veillant à ce qu'elles rencontrent l'intérêt provincial dans toute la diversité de ses compétences dont bien entendu, l'environnement.

Cet aspect est donc bien pris en compte sans toutefois constituer, c'est vrai, une condition à l'octroi d'une aide évidemment pour toute action culturelle, sportive ou autre. Cependant, soyez enfin et néanmoins assurée Madame GAILLARD, du fait que la Province ne manque pas de sensibiliser ses nombreux interlocuteurs aux questions environnementales.

J'espère avoir répondu à votre question et on pourra poursuivre le débat en deuxième Commission tout début 2020. Merci pour votre attention

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Est-ce que l'auteur de la question veut réagir ?
- M. MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc).- Excusez-moi, moi j'ai loupé mon droit de réponse, j'attendais que toutes les questions soient posées. Je voudrais pouvoir en user.
 - M. LE PRESIDENT. Allez-y!
- M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Donc, moi je fais la réponse à la question sur NewB, elle sera très courte. Deux arguments me sont avancés pour justifier le refus de la Province d'investir, premièrement des obstacles juridiques, alors je tiens à dire que vous n'avez pas répondu à ma question dans son entièreté parce que je parlais d'investissements potentiels de la Province mais aussi de structures para-provinciales. Et là, je pense que les pistes, pour qu'une structure para-provinciale puisse investir dans cette coopérative, existent.

Je tiens à dire d'ailleurs cette phrase qui me tient à cœur « Quand il y a de la volonté politique, la loi est à son service. Quand cette volonté est absente, la loi est un parfait alibi ». Je pense qu'ici, vous vous servez d'obstacles juridiques pour justifier votre refus.

Deuxièmement, vous me parlez d'intérêt provincial. Je tiens à dire que, à Liège hier

soir, à la Cité Miroir, il y avait plus de 500 personnes, la salle était comble. A Verviers, il y a une semaine, salle comble, plus de 300 personnes. Une soirée de présentation NewB a encore lieu à Thimister la semaine qui vient. Elles attirent du monde ces soirées, il y a clairement un intérêt des citoyens de la province de Liège pour la création de cette nouvelle banque et puis, au final, j'ai envie de vous dire via ces filiales, la Province investit dans Nice Matin, comment justifier le refus d'investir dans une banque belge ? Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. le Député vous voulez répondre ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- De mon banc parce que je serai très bref. Par rapport à la dernière sortie sur Nice Matin, je la partage mais je crois savoir qu'il y a une Commission d'enquête au Parlement wallon qui a évidemment (inaudible) et donc c'est en train d'être corrigé... Je retiens évidemment l'interprétation de la voie légale. Et par rapport aux para-provinciaux qui pourraient financer, je ne connais pas par rapport à cela mais je ferai vérifier évidemment tout ce qui a été dit, si je me trompais, c'est volontiers que je reviendrais vers vous.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député.

VIII. Proposition de création d'une Commission spéciale

Document 19-20/029 : Proposition d'un membre du Conseil provincial visant la création d'une Commission spéciale : « Lutte et adaptation aux changements climatiques ».

M. LE PRESIDENT. - Point 5 de l'ordre du jour (document 19-20/029).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, Madame Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. La 4^{ème} Commission s'est réunie le lundi 18 novembre à 17h30 concernant la création d'une Commission spéciale : « Lutte et adaptation aux changements climatiques ».

Le Député ne voit pas l'intérêt de faire cela étant déjà impliqué dans l'environnement, il a préféré mettre la Présidence de la Commission à Ecolo.

Mettre en valeur cette présidence de cette commission qui existe déjà mais qui n'est pas assez vigoureuse et énergétique.

La personne qui a introduit cette demande rétorque qu'elle veut faire une task force, intégrer toutes les commissions que ce soit une commission transversale qui touche toutes les décisions que l'on peut prendre.

En gros, créer une commission qui a plus de recul. Pour le Député provincial, cela se fait déjà. Il a actuellement dans l'idée de créer un plan task force du plan climat qui est de créer

une task force qui regrouperait les acteurs du territoire : Intradel, transport fluvial etc. fédérer tous les acteurs locaux ainsi de créer une vision plus larde de l'action.

Le plan climat d'ailleurs est un plan transversal qui touche déjà toutes les commissions. Tout est déjà réfléchi. Il faut se rendre compte aussi qu'entre l'engouement général et les demandes de base, les gens ne répondent pas à l'appel que nous leur donnons.

Un Conseiller propose : pourquoi pas faire une commission générale en une session du Conseil provincial, par exemple de mars. En gros, faire une séance thématique.

Le Député répond que la médiatisation et l'engouement risqueraient d'en faire une séance pas du tout constructive et la rendrait totalement chaotique.

Un autre Conseiller propose de revoir les différentes actions et de pouvoir y mettre plus ou moins notre touche en quelques sortes.

Un autre conseiller demande pourquoi ne pas ajouter une ou deux sessions de commission supplémentaires spécifiques afin de pouvoir discuter plus ouvertement et l'ouvrir peut-être plus largement.

Le Député rappelle que le but est de soutenir des choses qui existent et non pas de créer de nouvelles choses, cela ferait redondance dans l'offre.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission, qui propose de ne pas adopter ce document ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil n'adopte pas ladite résolution.

IX. Motion

Document 19-20/030 : Proposition de motion déclarant l'urgence climatique en Province de Liège

M. LE PRESIDENT. - Point 6 de l'ordre du jour (document 19-20/030).

Je vous informe qu'à la demande de votre quatrième Commission ce document est renvoyé à l'examen des cinq Chefs de groupe.

Réunion qui aura lieu après la prochaine réunion de Bureau à savoir le lundi 2 décembre.

X. Modification de la représentation provinciale

Document 19-20/032 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Société intercommunale « ECETIA Intercommunale » : remplacement de Monsieur Serge CAPPA, Conseiller provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 19-20/032).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

XI. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 19-20/033 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Unes Fois d'Un Soir » dans le cadre de la $19^{\rm ème}$ édition du festival « Les Unes fois d'Un Soir » qui a eu lieu le 28 septembre 2019 à Huy.

Document 19-20/034 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Seraing » dans le cadre de la 22ème édition du festival « Tarantella Qui » qui a eu lieu du 11 au 27 octobre 2019.

Document 19-20/035 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 3 asbl : « Festival du Jeune Théâtre de Liège et de la Communauté Française de Belgique », « Fédération Musicale de la Province de Liège » et « Centre culturel de Liège Les Chiroux » – Fonctionnement 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 19-20/033, 19-20/034 et 19-20/035) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur Alexis HOUSIAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Alexis HOUSIAUX, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première commission s'est réunie le 19 novembre sous la Présidence de M. Lomba, la commission décide de joindre les trois premiers points, à savoir : 19-20/033, 034 et 035.

Le Député Président résume le dossier 033 qui est une subvention au Festival de rue "Les unes fois d'un soir" qui se déroule à Huy en collaboration avec Marchin. Un subside de 6.000 € est proposé.

Un Commissaire demande si le festival a eu du succès. A peu près 6.000 personnes ont assisté à ce festival gratuitement.

Le Député Président résume le dossier suivant, le 034 qui consiste en une subsidiation de pour le Festival « Tarantella Qui » du Centre culturel de Seraing. Ma prononciation n'est peut-être pas juste...

Un commissaire demande si ce subside sert à apurer la perte de 2.625 € du Festival.

Le Député Président a répondu à cette question et un débat général s'installe sur la manière de subsidier les associations et les activités qu'elles mènent.

Le Député Président précise qu'une discussion sur ce point va être menée à l'APW pour essayer d'uniformiser les pratiques des différentes provinces wallonnes et qu'un projet de

règlement sera soumis à la Commission et au Conseil éventuellement durant le premier semestre 2020.

Selon le Député Président, il faut distinguer l'activité même de la vie de l'association, ce qui compte c'est d'avoir un tissu culturel et associatif vivant, instigateur et porteur de nombreux projets d'activités.

La subsidiation doit aussi favoriser la bonne gestion des associations et la démocratie culturelle.

Différents commissaires interviennent et posent des questions quant à des subsides récurrents.

D'autre rappellent les risques que certaines associations prennent pour développer des activités.

Les subsides doivent être flexibles et tenir compte des objectifs, de l'histoire et des citoyens. L'histoire de l'association, l'histoire de la Commune etc.. on a quasiment discuté 20 minutes sur le sujet.

Le Député Président précise que les activités subsidiées sont évaluées et font l'objet d'un retour des associations vers l'administration provinciale mais qu'une totale objectivité des critères de subsidiation est difficile à atteindre. Il faut aller sur le terrain dialoguer avec les associations et ça c'est essentiel.

Le Député Président résume le dossier 035 et des différents subsides accordés aux trois associations versées, soit respectivement 9.950 €, 4.500 € et 8.000 €.

Sur question d'un commissaire il précise qu'il s'agit essentiellement de subsides de fonctionnement.

Le débat reprend dès lors sur la manière de subventionner les associations et leurs activités.

Différents commissaires interviennent : quid d'association qui dorme, est-on là pour éponger des pertes ? attention à de fausse perte etc....

Différentes réponses leur sont données en anticipant le débat qui aura sur le règlement.

Le Député Président précise que le Collège provincial essaye chaque fois d'objectiver sa réflexion et sa décision, éclairé qu'il est par son administration.

Le Député Président répond entre autre que ce genre de subsides permet aussi de redynamiser certaines associations qui doivent parfois savoir se remettre en cause et proposer des projets.

En conclusion, votre première commission vous propose d'adopter les trois points par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/036 : Octroi de subventions en matière de Relations Extérieures – Demande de soutien de l'asbl « Amitiés Françaises de Liège » dans le cadre de l'organisation des festivités du 14 juillet au Palais des Congrès, à Liège – Édition 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (documents 19-20/036).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des question et remarques. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon rapport concerne l'octroi de subventions en euros, c'est une demande de soutien de l'asbl « Amitiés Françaises » dans le cadre de l'organisation des festivités du 14 juillet au Palais des Congrès, à Liège - Edition 2019, document 19-20/036.

Un Commissaire a demandé pourquoi le montant de la subvention, à savoir 3.729 €, ne couvrait pas, à 200 € près, les pertes, à savoir 3.946 €, de l'activité susmentionnée.

Le Député provincial Président répond que la demande de subsides est antérieure à l'évènement. Les éventuelles pertes de l'édition sont donc, à ce moment-là, inconnues. Ce n'est

qu'une fois le bilan financier de l'édition établi que d'éventuelles pertes peuvent être constatées. Le déficit reste quand même mineur, moins de 250 €.

Un autre Commissaire précise que nous aurons l'occasion de tenir un débat plus large et approfondi au sujet de l'épongeage des pertes ou du remboursement des bonis quand nous discuterons du règlement des subsidiations courant de l'année 2020.

Enfin, une dernière précision est apportée par le Député provincial Président. Avant, l'aide provinciale pour cet évènement se faisait en nature. Nous mettions à disposition du personnel, du matériel et des moyens de transport. Cependant, il s'est révélé qu'il était plus opportun à la fois qualitativement et financièrement parce que cela répondait mieux aux besoins du demandeur, d'octroyer une subvention permettant de financer ce service.

Votre première Commission vous propose d'adopter ce document par 9 voix pour 0 contre et 2 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/037 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « L'Coiff Salon pour Dames » - Fonctionnement pour l'année 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 19-20/037).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une remarque, j'invite donc le rapporteur, Madame Sandrine GAILLARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième commission s'est réunie ce mardi 19 novembre. Elle a examiné le document 19-20/037.

Une question est posée par une Conseillère. Quelle était la somme demandée ? Etait-ce précisément 4.740 € ?

Réponse de l'administration. Non. Ils ont demandé une somme comprise entre 4.500 et 5.000 €.

Madame la Députée provinciale ajoute que c'était un premier subside pour cette asbl qui a pour but de permettre aux femmes en difficulté sociale et financière de se faire coiffer par une professionnelle pour un montant abordable.

Cette asbl est située normalement rue du Parc mais depuis peu coiffe également au CASS ce qui a engendré la perte de ce subside.

Les votes : 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/038 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Académie de Karaté Leponce » dans le cadre de l'organisation de la $4^{\grave{e}^{me}}$ édition de l'Open International de Karaté de la Province de Liège à Herstal (Hall des Sports de la Préalle), le 9 novembre 2019.

Document 19-20/039 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Motor Club de Huy » dans le cadre de l'organisation du Rallye du Condroz à Huy, les 2 et 3 novembre 2019 - Convention à conclure portant sur les éditions 2019 à 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 19-20/038 et 19-20/039) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Je vous informe qu'à la demande de la deuxième Commission, le point relatif au document 19-20/039 est reporté au Conseil provincial du mois de décembre.

En ce qui concerne le document 19-20/038, celui-ci ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Victoria VANDEBERG, à nous faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Victoria VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre 2^{ème} Commission s'est réunie ce lundi 18 novembre et a examiné le document 19-20/038 relatif à l'octroi de subvention en matière de Sports et plus particulièrement à l'Académie de karaté Leponce.

Une question est posée quant à la date de la demande. Cette demande a été faite le 10 mai 2019. Il est alors demandé pourquoi elle ne passe que maintenant en Commission. Il est répondu que le justificatif de l'année précédente a été reçu en septembre. Les comptes ont été déposé au Greffe du Tribunal en septembre également et ceux-ci devaient être vérifiés d'abord.

Ce point a été adopté par 9 voix pour, et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Le point relatif au document 19-20/039 étant reporté au mois de décembre, nous ne voterons donc pas sur ce document.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 19-20/038 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/040 : Mise en non valeurs de créances dues au Service des prêts au logement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 19-20/040).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/041 : Désignation de comptables des matières effectif et suppléant pour l'IPES de HUY

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 16 de l'ordre du jour (document 19-20/041).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Mustafa BAGCI, Rapporteur (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre 2^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 19 novembre et a analysé le document 19-20/041.

Deux questions ont été posées par un Commissaire : pourquoi le remplacement de l'agent qui a pris sa pension en juin 2016 se fait maintenant ? Qui a fait la transition durant ce temps ?

La réponse a été de dire que nous allons vérifier les dates et vous répondre plus tard ou en cours de séance.

Le point a été voté par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme GAILLARD, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci M. le Président. J'aimerais juste avoir les réponses aux questions ? Est-ce que c'est en séance qu'on devait les avoir ? Pendant la semaine on ne les a pas eues.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Manifestement on cherche...

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (de son banc). Vous n'avez pas reçu la réponse de l'administration ? Je vois que cela vous empêche de vivre... Vous l'aurez avant la fin de la réunion du Conseil. On se renseigne. Merci pour votre diligence.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO, groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/042 : AQUALIS : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 27 novembre 2019.

Document 19-20/043 : CHR Verviers : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 10 décembre 2019

Document 19-20/044 : ISoSL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 11 décembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 19-20/042, 19-20/043 et 19-20/044) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

- M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Rapidement, de mon banc. Nous ne partageons pas les orientations ou du moins certaines orientations des plans stratégiques qui seront votés dans les assemblées générales et donc nous nous abstiendrons sur ce point.
- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons à un vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/045 : Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Société de Gestion du Bois Saint-Jean.

Document 19-20/046 : Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Le Marché Matinal de Liège.

Document 19-20/047 : Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Liège Expo.

Document 19-20/048 : Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Société Wallonne des Eaux (SWDE). (Document 19-20/048)

Document 19-20/049 : Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – EthiasCo.

Document 19-20/050 : Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Le Circuit de Spa-Francorchamps.

Document 19-20/051 : Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres Rapport d'activités 2018 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour (documents 19-20/045, 19-20/046, 19-20/047, 19-20/048, 19-20/049, 19-20/050 et 19-20/051) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces sept documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Les documents 19-20/045 et 049 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Assia MOUKKAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Assia MOUKKAS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors des travaux de la troisième commission, il y avait plusieurs questions qui concernent la Société de Gestion du Bois Saint-Jean.

Première question, la Société du Bois Saint est déficitaire, quelle est la raison de ce déficit, est-il structurel ? L'administrateur qui était présent explique qu'une grande partie de cette dette s'explique par le montant annuel de loyer qui est très élevé et le problème est que la dette va encore s'accentuer dans l'avenir.

Le même commissaire s'interroge sur les utilisateurs de ces salles.

L'administrateur répond que plusieurs événements ont été organisés dans la salle de basket. Au niveau des dépenses se sont plus les charges qui sont très élevées.

Un autre commissaire demande aussi si on est devant une gestion liégeoise ou de la société de Gestion du Bois Saint-Jean.

L'administrateur répond que la Communauté française est actionnaire majoritaire mais la gestion quotidienne nécessite une proximité et une connaissance des dossiers et des lieux. Il ajouter que si la gestion des salles revenait à la Communauté française, les dossiers pourraient prendre plus de temps et pourraient trainer. Donc au niveau de la gestion d'infrastructure, il faut garder une certaine proximité.

L'administrateur précise que pour l'année 2020, il y aura plusieurs projets qui sont prévus et qui peuvent anéantir la perte de ces dernières années.

En ce qui concerne le rapport d'activités d'EthiasCo.

Un Commissaire pose la question en ce qui concerne la participation de la Province dans les activités concurrentielles.

Le Directeur général qui était présent explique que la crise de 2008 est bien loin et que les résultats financiers sont favorables.

Il précise aussi qu'Ethias Co détient 5% dans le groupe Ethias SA et participe dans les deux sociétés du secteur de l'énergie, à savoir : SOCOFE en Wallonie, 3% et 13% Vlaams Holding Energy en Flandre.

Le Commissaire répète encore sa question. La même question.

Le Directeur lui répond : vous avez reçu les parts d'EthiasCo comme c'est une coopérative, les parts ne peuvent pas être vendues avant 2023. Il faut minimum 5 ans avant de pouvoir vendre des parts.

A ce moment, le Député intervient en déclarant qu'il prenait note de la remarque du Commissaire et interrogera le Service juridique concernant ce point.

En ce qui concerne le rapport d'activités de l'Opérateur de Transport en Wallonie.

Il y avait une question qui concernait la participation financière de la Province au capital de l'opérateur.

Le Commissaire remarque que c'est une participation substantielle sachant que nous n'avons pas un administrateur au C.A. Donc il se pose la question, pourquoi ne pas transférer à la Région les parts de la Province ?

Le Commissaire n'a pas reçu de réponse et il a dit qu'il posera la question lors de l'assemblée générale directement.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Rapidement pour expliquer les différents votes. Nous allons nous abstenir sur la majorité des rapports d'activités.
 - M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de vote M. RASSAA, c'est une prise de connaissance.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- D'accord, je vais tout de même prendre la parole sur le rapport d'activités concernant les TEC. Je m'étonne en fait que le rapport soit si

succinct. Il a l'air d'enjoliver complètement la situation, on a l'air de rêver, on a l'impression de ne pas vivre avec les mêmes TEC ici à Liège...

Je rappelle que récemment il y a eu des chauffeurs qui se sont faits agressés. Il y a eu un article dans la presse. On n'arrive pas à embaucher, il y des problèmes au niveau du réseau... Bref, ce rapport semble vraiment... je ne sais pas ... je ne sais pas qui a écrit ce rapport, je ne sais pas à quel point notre représentant à l'Assemblée générale va relayer les problèmes qu'on rencontre ici pour les TEC Liège Verviers car ils sont vraiment nombreux. Il y a une demande au niveau des organisations syndicales pour revenir un peu sur les mesures d'austérité qu'on a connues ces dernières années pour qu'on ait enfin un financement à hauteur des besoins. J'espère que ce message sera relayé à l'O.T.W.

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- M. le Conseiller, je suppose que ces remarques ont été formulées au cours de la commission parce que vous dites que le rapport à l'air euphorique... le rapport ne sait que refléter que ce qui est dit en commission.
- M. RASSAA, Chef de Groupe (de son banc). Je n'ai pas su assister à la Commission M. le Président, j'étais bloqué dans un bus des TEC. C'est la réalité en plus... mais je transmettrai mes remarques.
- M. LE PRESIDENT.- Nous prenons acte. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.
 - Il s'agit de prises de connaissance.
 - Le Conseil prend connaissance de ces sept rapports d'activités.

Document 19-20/052 Approbation du plan d'entreprise et du budget 2020 de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 27 de l'ordre du jour (document 19-20/052).

Ce point a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-président.

M. Jean-Claude MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Votre troisième commission s'est réunie ce mardi 19 novembre à 17h en vue d'approuver le plan d'entreprise et le budget 2020 de la Régie provinciale autonome d'édition « les Editions de la Province de liège »

Un commissaire s'interroge sur la possibilité d'une éventuelle subvention de la Province et qu'elle en serait son importante, il lui est répondu que cette subvention n'est pas garantie et qu'elle sera évaluée suivant le résultat 2019. Le même commissaire demande en quoi consiste l'inscription de la somme de 180.000 € pour avantage en nature personnel.

Il lui est répondu que dans le cadre de la mise à disposition de trois personnes, il est nécessaire d'en indiquer les montants aussi bien en dépenses qu'en recettes, ce qui au final reste une opération blanche.

Un autre commissaire se réjouit quant à lui du succès rencontré par certains ouvrages comme « Liège à pied » avec pas moins de 3.000 exemplaires vendus en trois mois.

La Commission décide d'adopter le projet de résolution par 10 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/053 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 28 de l'ordre du jour (document 19-20/053).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre quatrième Commission vous propose dès lors d'en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 19-20/54 : Haute École de la Province de Liège - Site Gloesener - Démolition de la passerelle - Approbation de l'addenda n°1

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 29 de l'ordre du jour (document 19-20/054).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/055 : Patrimoine – Reprise par la Commune de Juprelle des tronçons de voirie provinciale traversant son territoire – Cession complémentaire d'une emprise considérée comme accessoire à la voirie cédée.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 19-20/055).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/056: Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des 3 asbl Services de remplacement agricole « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz » – Fonctionnement annuel 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 31 de l'ordre du jour (document 19-20/056).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La quatrième Commission s'est réunie lundi 18 novembre à 17h30 concernant le document 19-20/056 « Octroi de subventions en matière d'agriculture – demande de soutien de 3 ASBL – services de remplacement agricole ».

Plusieurs questions ont été posées.

Première question, est-ce que les 3 ASBL couvrent tout le territoire de la province de Liège ? Il lui a été répondu affirmativement.

Deuxième question. Quelle est la durée du remplacement. C'est vraiment difficile à définir, c'est au cas par cas.

Troisième question. Une ASBL qui gère une ferme peut-elle bénéficier du service ? Oui sous certaines conditions. Il existe un règlement qui reprend les différents critères de priorités et d'urgence : un délai de 6 mois pour avoir droit au service et les mêmes règles pour tout le monde.

Il y a eu un vote à l'unanimité.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/057 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets » dans le cadre de la réalisation de ses activités durant l'année 2019.

Document 19-20/058 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « DEFI » dans le cadre de la poursuite du prototype EcoMOTION et la mise en œuvre d'un second prototype ElectroMOTION (appellation provisoire) durant l'année scolaire 2019-2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 19-20/057 et 19-20/058) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé plusieurs questions, j'invite donc le rapporteur, Madame Valérie LUX, à nous en faire connaître les conclusions. Soyons indulgents avec Mme LUX, elle a une extinction de voix. Elle sera remplacée par Madame Sabine NANDRIN.

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sabine NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Bonsoir à tous. Votre 5^{ème} commission s'est réunie ce 18 novembre et a examiné les documents 19-20/057 et 19-20/58.

Pour le document 19-20/057, à savoir la demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets », une remarque d'ordre général a été émise concernant la mise en place d'un cadre large et de balises pour l'octroi de subsides. Il lui semble qu'actuellement, ceux-ci se renouvellent d'année en année avec un certain automatisme.

Il est répondu que les subsides sont accordés en fonction de projets avec un contrôle en aval de la destination de ceux-ci, notamment sur base de factures. De plus, aucun subside n'est accordé sans l'introduction préalable d'un dossier.

Il est également demandé pourquoi il y a un subside de 6.000 € alors que la valeur disponible en caisse de l'asbl est de plus de 100.000 €.

Il est répondu que la situation financière de l'asbl est le fruit d'une situation historique et d'opérations plus anciennes. Ce montant peut notamment être gardé dans le cadre de projets plus larges qu'elle souhaite mettre en place dans l'avenir. Il est précisé que les subsides provinciaux sont les seuls subsides reçus par l'asbl et sont uniquement utilisés dans les objectifs prévus, à savoir la promotion et l'organisation d'activités telles que le Technitruck ou la Technosphère.

Le point est adopté à 6 voix pour et 4 abstentions.

Pour le document 19-20/058, à savoir la demande de soutien du projet Ecomotion, il relève de nouveau le manque de critères car, avec une valeur disponible en caisse d'environ 8.000 € et pour un projet tel que celui—ci, l'asbl se voit accorder le même subside que pour le point précédent. Il est de nouveau rappelé que le subside est accordé sur base d'une demande dans le cadre d'un projet précis. '

Le point a été adopté à 9 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous passer à un vote globalisé ? Non. Nous passons à un vote séparé.

Pour le document 19-20/057, qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 19-20/058, qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (de son banc). – M. le Président, j'aimerais pouvoir rester dans les délais fixés par le groupe Ecolo et par Madame GAILLARD en particulier. Je remercie M. Pierre BROOZE, Directeur général, présent dans le fond de la salle.

L'agent a bien été mis à la retraite en juin 2016, il n'y a pas d'erreur dans les dates. Il a néanmoins clôturé ladite année 2016 ... (inaudible) les inventaires ont été faits sous la direction de la Directrice de l'établissement.

J'espère que vous allez mieux...

XII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2019

M. LE PRESIDENT. - Point 34 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

XIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au jeudi 12 décembre 2019.

La réunion publique est levée à 18H15.

XIV.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.